

En plus d'être indispensable pour obtenir votre première licence à la Fédération Française de Golf, le certificat médical est également obligatoire pour toute inscription à une **compétition de golf** comptant pour la gestion de l'index, soit : individuel stroke play, individuel stableford ou individuel contre par. Pour une **compétition de golf** nationale amateur, le certificat médical doit être enregistré sept jours avant le début de l'épreuve. Pour toute autre **compétition de golf**, il vous faudra vous en tenir au règlement du club ou de l'organisateur.